

CP 139 : Projet supplémentaire pour les jeunes (de moins de 26 ans) appartenant aux groupes à risque 01/04/2022 - 31/12/2023

	Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Collaboration(s) avec... (d'autres organisations)	Groupe cible	Nombre de participants envisagé	Budget projet supplémentaire (en €)
1	Publier des annonces d'emplois dans le secteur	Davantage de jeunes dans les formations de batellerie, de façon à ce qu'à terme, davantage de jeunes disposent des qualifications nécessaires et viennent travailler dans le secteur.	CVO! GO Antwerpen GO! De Scheepvaartschool (Anvers) Syntra Midden-Vlaanderen École de batellerie (Huy)	- Les jeunes qui doivent encore faire un choix d'études dans l'enseignement secondaire et qui peuvent entrer dans le secteur au terme d'une formation - Les jeunes demandeurs d'emploi de longue durée - Les jeunes chômeurs indemnisés - Les jeunes ayant droit à l'intégration sociale ou à une aide sociale	Jeunes qui doivent encore choisir leurs études : 500 par an Jeunes chômeurs indemnisés: 25 par an	84.151,79 €

2	Postuler un emploi avec succès	Augmenter les possibilités de candidature des jeunes, de façon à ce qu'ils posent leur candidature dans le secteur de façon très ciblée et avec davantage de chances de réussite.	CVO! GO Antwerpen GO! De Scheepvaartschool (Anvers) Syntra Midden-Vlaanderen École de batellerie (Anvers)	Les jeunes qui suivent une formation pouvant conduire à la batellerie, que ce soit dans le cadre de l'enseignement obligatoire, dans le cadre de l'enseignement pour adultes ou d'une autre formation approuvée par les services de l'emploi régionaux	30 jeunes Sur deux ans	10.000 €
3	Augmenter le nombre d'opportunités d'emploi	Accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes, en octroyant un incitant financier aux employeurs qui embauchent des jeunes comme matelots ou timoniers, avec un contrat de travail à durée indéterminée aux conditions de travail et de rémunération belges. De cette manière, les jeunes se voient offrir des opportunités supplémentaires, car le seuil de recrutement qui peut exister chez les employeurs est abaissé. Toutefois, avant que le jeune ne soit embauché par l'employeur, il faut qu'une offre d'emploi pour ce poste ait été placée auprès des services régionaux de l'emploi compétents.	Les organisations patronales siégeant au FRI ont signé une convention de partenariat (obligation de moyens).	Les jeunes qui suivent avec succès une formation en batellerie en Belgique. Il s'agit de formations dans le cadre de l'enseignement obligatoire, dans le cadre de l'enseignement pour adultes ou de toute autre formation approuvée par les services compétents et qui délivre légalement les attestations	20 jeunes sur deux ans	60.000 €

				nécessaires pour commencer à travailler dans la batellerie en tant que matelot ou timonier. Les formations qui seraient agréées par l'autorité compétente dans le courant du projet entrent également en ligne de compte.		
						1.500 € audit
					Total	1.100 jeunes 155.651,79 euros